

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 31

Nombre de votants : 33

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°128

OBJET : AVIS PLU DE VOUGY

M. le Vice Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat rappelle les éléments en lien avec le SCOT (examen par la commission en charge des questions d'urbanisme) :

- Consommation foncière à juin 2015 :
Droit de la commune (2012-2022) : 36 100 m²
Consommation totale incluant le PA des gardes : 18 800 m²
Reste donc : 17 300 m²
- Consommation pour équipements et services à juin 2015 :
Droit de la commune : 0.6 ha
2014 : Salle ERA : Emprise au sol : 1 224 m² et aménagement : 1 146 m² soit 2 370 m²
Reste donc : 3 630 m²
- Consommation pour mixité éco dans le tissu urbain
Droit de la commune : 0.4 ha
2013 : boulangerie et pharmacie : sur une parcelle de 13 871 m² avec une consommation foncière de 2 063 m².
Reste donc : 1 937 m²

Conclusion : Le PLU est conforme au SCOT à condition que les modifications suivantes y soient apportées :

- Apporter des modifications concernant les droits à bâtir dans le tableau page 268 car il y est noté des prévisions 2022-2025.
- Faire apparaître sur le zonage en zone UB du bourg la pharmacie et la boulangerie, et en zone UP la salle ERA.
- Rajouter les prescriptions du SCOT dans les pages 28 et 128 du rapport concernant les coupures vertes et les reculs inscrit dans le DOG du SCOT
- Modifier la page 16, car il est noté que le SCOT prévoit pour Vougy un rythme de production de 48 logements par an, il s'agit d'une donnée pour 10 ans.
- Modifier la carte du SRCE qui n'est pas la dernière version, et donc ne donne pas les bonnes prescriptions concernant les corridors.

- Modifier la dénomination de la communauté de communes en Charlieu Belmont Communauté à la place de Pays de Charlieu, lorsque l'on n'évoque pas des données provenant de l'ancienne structure.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire :

- Rend un avis favorable sur le PLU de Vougy sous réserve que les modifications demandées ci-dessus soient apportées.
- Dit que l'avis sera communiqué à M. le Maire de Vougy.

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 25 SEP 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
M René VALORGE


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20150925-N2015-128-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2015

Publication : 25/09/2015

CF MESA D053 / CCH DELIB 2015-128

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 32

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°129

OBJET : AVIS PLU DE ST DENIS DE CABANNE

M. le Vice Président en charge de l'urbanisme et de l'habitat rappelle les éléments en lien avec le SCOT (examen par la commission en charge des questions d'urbanisme) pour la commune de St Denis de Cabanne :

Consommation foncière :

Droit de la commune (2012-2022) : 33 400 m²

Consommation totale à mai 2015 : 12 723 m²

Reste donc : 20 677 m²

L'ensemble des données environnementales et paysagères sont bien prises en compte.

Le document reprend bien toutes les prescriptions inscrites dans le SCoT.

La zone des Avaizes et celle des Bois font l'objet d'un zonage spécifique dans le PLU, elles sont cependant en dehors des zones préférentielles définies dans le SCoT. Et correspondent au droit de 5 à 10 % de foncier neuf hors zone préférentielle.

Conclusion : Le PLU de la commune de Saint Denis de Cabanne est conforme au SCOT, il est cependant souhaitable que soit noté dans les documents du PLU : les droits maximums de 5 à 10 % en dehors zone préférentielle.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Communautaire (moins deux captifs) :

- Rend un avis favorable sur le PLU de St Denis de Cabanne sous réserve que les modifications demandées ci-dessus soient apportées.
- Dit que l'avis sera communiqué à M. le Maire de St Denis de Cabanne.

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **01 OCT. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté de l'Intérieur
de Communauté 20035202-20151001-N2015-129-DE

M René VALORGE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2015
Publication : 01/10/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE

Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°130

OBJET : COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - EXONERATION EN FAVEUR DES MEDECINS, AUXILIAIRES MEDICAUX ET VETERINAIRES

Le Président expose les dispositions de l'article 1464 D du code général des impôts permettant au conseil communautaire d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les médecins, auxiliaires médicaux ou vétérinaires, pour une durée qui ne peut être ni inférieure à deux ans ni supérieure à cinq ans, à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

Conformément au I de l'article 1586 nonies du même code, la valeur ajoutée des redevables exonérés de cotisation foncière des entreprises en application de la délibération d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est, à la demande du redevable, exonérée de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour sa fraction taxée au profit de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Il précise que la décision du conseil peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble des catégories de praticiens concernés.

Vu l'article 1464 D du code général des impôts,

Vu l'article 1586 nonies du code général des impôts,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises :
 - les médecins
 - les auxiliaires médicaux
 - les vétérinaires
- Fixe la durée de l'exonération à 2 ans,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter

du **01.10.2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté de Communes de Charlieu-Beimont

Accuse de réception – Ministère de l'Intérieur
de Communauté de Communes 00035202-20151001-N2015-130-DE

M René VALORGE

Réception par le préfet : 01/10/2015

Publication : 01/10/2015

- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... 01 OCT. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151001-N2015-131-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2015

Publication : 01/10/2015

CF MISE EN ACCUSÉ DE RÉCEPTION 2015-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUINZE

Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°132

**OBJET : COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - EXONERATION
EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE VENTE DE LIVRES NEUFS AU
DETAIL LABELLISES « LIBRAIRIE INDEPENDANTE DE REFERENCE »**

Le Président expose les dispositions de l'article 1464 I du code général des impôts permettant aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence ».

Conformément au I de l'article 1586 nonies du même code, la valeur ajoutée des établissements exonérés de cotisation foncière des entreprises en application de la délibération d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est, à la demande de l'entreprise, exonérée de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour sa fraction taxée au profit de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Vu l'article 1464 I du code général des impôts,
Vu l'article 1586 nonies du code général des impôts,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements réalisant une activité de vente de livres neufs au détail qui disposent, au 1er janvier de l'année d'imposition, du label de « librairie indépendante de référence ».
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... 01 OCT. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151001-N2015-132-DE

M René VALORGE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2015
Publication : 01/10/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE

Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°133

OBJET : COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES - EXONERATION EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE SPECTACLES CINEMATOGRAPHIQUES

Le Président expose les dispositions des 3°, 3° bis et 4° de l'article 1464 A du code général des impôts permettant aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements de spectacles cinématographiques répondant à certaines conditions.

Conformément au I de l'article 1586 nonies du même code, la valeur ajoutée des établissements exonérés de cotisation foncière des entreprises en application de la délibération d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre est, à la demande de l'entreprise, exonérée de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises pour sa fraction taxée au profit de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Lorsque l'exonération de cotisation foncière des entreprises est partielle, l'exonération de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises s'applique dans la même proportion pour la fraction de la valeur ajoutée taxée au profit des collectivités concernées par l'exonération de cotisation foncière des entreprises.

Vu l'article 50 de la loi n°2009-1674 du 30 décembre 2009 de finances rectificative pour 2009,

Vu l'article 1464 A du code général des impôts,

Vu l'article 1586 nonies du code général des impôts,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide d'exonérer de cotisation foncière des entreprises, les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450.000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement « art et essai » au titre l'année de référence,
- Fixe le taux de l'exonération à 100 %,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter du... **04 OCT. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
Le Président de la Communauté
de Communes
042-200035202-20151001-N2015-133-DE

Accusé certifié exécutoire
M René VALORGE
Réception par le préfet : 01/10/2015
Publication : 01/10/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTÉ

L'an deux mil QUINZE

Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°134

OBJET : COTISATION MINIMUM CFE (COMPLEMENT) : FIXATION DU MONTANT D'UNE BASE SERVANT A L'ETABLISSEMENT DE LA COTISATION MINIMUM

Le Président expose les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au conseil communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum.

Il précise que ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes :

Cat	CA ou recettes	Base minimum CFE possible	BASE CFE MINIMUM PROPOSEE
1	0 => 10.000	210 => 500	300
2	10.001 => 32.600	210 => 1.000	400
3	32.601 => 100.000	210 => 2.100	500
4	100.001 => 250.000	210 => 3.500	600
5	250.001 => 500.000	210 => 5.000	800
6	> 500.000	210 => 6.500	1 000

Vu l'article 1645 D du code général des impôts,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum.
- Fixe le montant de cette base à 300 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.
- Fixe le montant de cette base à 400 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est compris entre 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.

- Fixe le montant de cette base à 500 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est compris entre 32 600 et inférieur ou égal à 100 000 €.
- Fixe le montant de cette base à 600 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est compris entre 100 000 et inférieur ou égal à 250 000 €.
- Fixe le montant de cette base à 800 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est compris entre 250 000 et inférieur ou égal à 500 000 €.
- Fixe le montant de cette base à 1 000 € pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **01.OCT. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151001-N2015-134-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2015

Publication : 01/10/2015

CF M152002 C00H DELIB 2015-134

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°136

**OBJET : TAXE D'HABITATION – MAINTIEN DE L'ABATTEMENT
SPECIAL A LA BASE**

Le Président expose les dispositions de l'article 1411 II. 3. du code général des impôts permettant au conseil de Charlieu-Belmont Communauté d'instituer un abattement spécial à la base entre 1 % et 15 % de la valeur locative moyenne des logements.

Il précise que cet abattement bénéficie aux contribuables dont le montant des revenus de l'année précédente n'excède pas la limite prévue à l'article 1417 du code général des impôts et dont l'habitation principale a une valeur locative inférieure à 130 % de la valeur locative moyenne, ce pourcentage étant augmenté de 10 points par personne à charge à titre exclusif ou principal.

Vu l'article 1411 II. 3. du code général des impôts,

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Décide de maintenir un abattement spécial à la base,
- Fixe le taux de l'abattement à 5 %,
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du... **17 OCT. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151001-N2015-136-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2015
Publication : 01/10/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE
Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGETET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°137

OBJET : INTEGRATION SUR SELECTION PROFESSIONNELLE 2015

Monsieur le Vice-Président en charge du personnel, explique que considérant l'avis favorable du Comité technique du 06 janvier 2015, vu également le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire soumis au Comité technique le 06 janvier 2015 et approuvé le 22 janvier 2015 par délibération N°2015/N°012 du Conseil Communautaire, Mme Séverine CARBONI s'est présentée à la sélection professionnelle en avril dernier.

Consécutivement à un entretien devant un jury, Mme CARBONI a été inscrite sur la liste des candidats aptes à être intégrés dans le grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe établie par la commission d'évaluation professionnelle du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

Une déclaration de vacance d'emploi a été enregistrée le 16 avril 2015, sous le numéro V04215040478001 par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Crée un emploi permanent d'Animateur territorial au grade d'Animateur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2015,
- Autorise le Président à procéder aux formalités utiles.

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 01 OCT. 2015
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151001-N2015-137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2015

Publication : 01/10/2015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

**L'an deux mil QUINZE
Le 17 Septembre à 19 h**

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARDO Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLESEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°138

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHE EQUIPEMENT EN BENNES + COLLECTE ET TRANSPORT DES BENNES DES DECHETERIES DE BELMONT DE LA LOIRE ET POUILLY SOUS CHARLIEU ET DE LA PLATEFORME DE STOCKAGE DE POUILLY SOUS CHARLIEU

Monsieur le Vice-Président en charge des déchets, explique qu'il est nécessaire de rédiger un avenant n° 1 pour appliquer une nouvelle formule de révision de prix suite à la disparition de l'indice TR (transports routiers dans les marchés de longue durée publié au MTP).

La nouvelle formule proposée est la suivante :

$$P = 0.40 + 0.35 \frac{ICHT-E}{ICHT-Eo} + 0.25 \frac{TRBT}{TRBTo}$$

Dans laquelle :

P : prix révisé hors TVA

o : valeur de base

ICHT-E : indice « coût horaire du travail - eau, assainissement, déchets, dépollution » publié au MTP

TRBT : indice « transports routiers pour le bâtiment » publié au MTP

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer l'avenant tels que présenté avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **25 SEP. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes,
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

M René VALORGE 20150925-N2015-138-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/09/2015
Publication : 25/09/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°140

OBJET : CONVENTIONS AVEC LA MISSION LOCALE DU ROANNAIS

Madame Vice-Présidente en charge du service à la population, explique que comme chaque année il y a lieu de renouveler la convention pour l'intervention de la Mission Locale. Toutefois jusqu'alors nous versions une contribution égale à 75 % des frais de dossier (85 € par jeune accueilli). En effet un quart de la contribution était valorisée par la mise à disposition de locaux. Désormais la Mission Locale ne souhaite plus fonctionner ainsi par conséquent la Communauté de Communes propose la signature d'une seconde convention qui prévoit le versement d'un loyer et des charges par la Mission Locale.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer les 2 conventions suivantes :
 - la convention de participation financière à l'action de la mission locale du roannais pour un montant de 24 480 € (288 jeunes suivis en 2014),
 - la convention de mise à disposition de locaux pour un montant de 1 500 € de loyer annuel et 1 600 € de charges.

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151015-N2015-140-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/10/2015
Publication : 15/10/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETTE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°141

OBJET : APPROBATION DES STATUTS DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL « ROANNAIS PAYS DE RHONE-ALPES »

Le syndicat mixte « Roannais Pays de Rhône-Alpes » a été constitué par arrêté préfectoral du 11 décembre 2003.

En application de l'article 79 de la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, les conditions de majorité requises, suite aux délibérations des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale membres du syndicat mixte « Roannais Pays de Rhône-Alpes », à la transformation du syndicat mixte « Roannais Pays de Rhône-Alpes » en pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) sont réunies. Le PETR est donc créé par transformation en application de l'article L. 5741-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. La transformation du syndicat mixte « Roannais Pays de Rhône-Alpes » en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural « Roannais Pays de Rhône-Alpes » a fait l'objet d'un arrêté préfectoral du Préfet de la Loire N° 281 du 24 décembre 2014. Il est à présent nécessaire d'adopter les statuts du PETR prenant en compte les nouveautés instaurées par l'article 79 de la loi N° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Par conséquent, le Conseil Communautaire de « Charlieu-Belmont Communauté » doit statuer sur l'adoption des statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et rural « Roannais Pays de Rhône-Alpes ».

- Vu la délibération du comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural « Roannais Pays de Rhône-Alpes » en date du 9 juillet 2015, approuvant les statuts du PETR,
- Vu les statuts approuvés

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Approuve les statuts du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural « Roannais Pays de Rhône-Alpes ».

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**05 OCT. 2015**

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.


Le Président de la Communauté
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
de Communes

042-200035202-20151005-N2015-141-DE

M René VALORGE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015
Publication : 05/10/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°142

OBJET : ADHESION AU SERVICE DE SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE WEB : GEOLOIRE42

Monsieur le Président Maire présente au Conseil Communautaire le service proposé par le Syndicat Intercommunal d'Energies du département de la Loire – SIEL- pour l'accès à la plateforme SIG départementale, Géoloire42®.

Dans le cadre de sa mission de coordination des conventions de numérisation du cadastre, et conformément à ses statuts (articles 2-IV et 2-V), le SIEL intervient pour mutualiser un certain nombre de dépenses liées à l'utilisation du cadastre informatisé. Dans ce contexte, il a mis en place, avec ses partenaires, une plateforme cartographique à destination de ses adhérents.

Lors de la réunion du 29/06/2015 le Bureau du SIEL a décidé l'évolution des compétences optionnelles existantes, fourniture de données cadastrales informatisées.

L'offre de base comprend :

- 1 Accès individualisé et sécurisé au portail www.geoloire42.fr
- 2 Accès à l'application cadastre / PLU, exploitation du plan et de la matrice cadastrale (données Majics).
- 3 Mise à jour des données cadastrales assurée par le SIEL.
- 4 Intégration et consultation du PLU, s'il est numérisé selon les standards du CNIG.
- 5 Consultation des réseaux électriques et gaz.
- 6 Accès aux données du Référentiel à Grande Echelle de l'IGN.

Ce service propose également les options suivantes :

Options	Descriptif
1 - Passerelle vers ADS	Mise en place d'une passerelle vers un logiciel d'application du droit des sols.
2 - Portabilité	Visualisation sur tablette et/ou Smartphone
3 - Grand public	Interface Grand Public : diffusion de données ouvertes via Internet
4 - Pack 4 thématiques	Ajout de données propres à la collectivité par thématique : Réseau d'eau, Assainissement, Signalisation, Points de collecte, etc...
5 - Accès au logiciel ADS, Cart@ds	Accès au logiciel d'application du droit des sols, permettant l'instruction des dossiers par la collectivité

L'adhésion à l'offre de base est prise par délibération du Conseil Communautaire pour une durée de 6 années civiles, elle est possible en cours d'année.

L'adhésion aux options est possible à tout moment et jusqu'à échéance de l'adhésion principale, le montant de la contribution s'ajoutant à celui de l'offre de base.

Le montant de la contribution annuelle est lié au classement de la collectivité (A, B, C, D, E, F), sauf pour l'option 5.

Les Communautés de Communes peuvent également adhérer en lieu et place des communes qui leur ont transféré cette compétence, la contribution est alors la somme des contributions qui auraient été versées par les communes isolément.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Décide d'adhérer à GéoLoire42, à compter de l'exercice 2015 à l'offre de base pour une durée de 6 ans, montant : 280 € / an
- S'engage à s'acquitter de la déclaration CNIL AU-01
- Décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour les cotisations au budget principal
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du 05 OCT. 2015

Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151005-N2015-142-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication : 05/10/2015

CF MES DOCS RECH DELIB 2015-112

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUINZE

Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°143

OBJET : AVENANT AU MARCHE DE MAINTENANCE INFORMATIQUE

M. le Président rappelle que la Communauté de communes a signé un marché avec la société Performance pour la maintenance informatique pour un montant de 7 800 € HT par an.

Le marché est signé du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, avec tacite reconduction par période de 1 an, pour une durée globale maximum de 3 ans. M. le Président propose de modifier l'article 6.1 du marché pour ajuster le prix forfaitaire aux heures réelles d'intervention.

Ainsi les heures non utilisées devront être reportées sur l'année N+1. Dans ce cas précis, l'entreprise proposera alors un nombre d'heures selon le besoin de la collectivité pour l'année N+1 en fonction du nombre d'heures reportées. A l'inverse, si le quota est dépassé, la collectivité devra être en mesure de pouvoir passer commande d'un autre forfait aux mêmes conditions d'achats de ce marché.

Chaque année une annexe sera établie pour préciser le nombre d'heures convenues par les 2 parties.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer un avenant n°2 au marché de maintenance informatique pour adapter le coût à la consommation réelle de la prestation de service.

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....**13 OCT. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151013-N2015-143A-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/10/2015
Publication : 13/10/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°144

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION ANNUELLE FREQUENCE ECOLES

Monsieur le Vice-Président en charge de la communication, indique qu'il faut renouveler la convention avec Fréquence écoles.

1. Objectif :

Participation à une action Départementale de sensibilisation aux bons usages d'Internet proposée aux classes de 5^{ème} des collèges de notre territoire et financée par le Conseil Général de la Loire.

2. Historique :

L'association Fréquence Ecole, association lyonnaise travaillant sur l'éducation aux médias auprès des jeunes depuis plus de 20 ans, est tributaire, depuis la rentrée 2012-2013 d'un marché public lancé par le Conseil Général de la Loire portant sur la mise en place de séances d'éducation aux médias numériques auprès de l'ensemble des classes de 5^{ème} du Département. Cette année, le projet Bons Usages d'Internet sera géré par l'association Fréquence Écoles et l'association Zoomacom, association qui fédère, au niveau départemental, les médiateurs numériques et les structures de médiation numérique associatives ou composantes de collectivités territoriales.

L'Espace Cyber, adhérent à Zoomacom, participe à cette opération depuis le départ, ce qui nous a permis de nous faire connaître auprès des établissements scolaires, d'obtenir une certaine légitimité. Nous travaillons depuis tout au long de l'année avec eux (opération Café Cyber).

Quelques chiffres concernant les interventions sur les bons usages de l'Internet année 2014-2015 aux collèges Michel Servet et Notre Dame :

- 11 classes sensibilisées.
- 16H30 d'intervention dispensées.
- 495 euros (16H30 x 30 euros/heure d'intervention) facturés à RaticeLoire dans le cadre de cette opération.

3. Modalités :

- Signature de la convention.

- Planification des interventions par l'Espace Cyber avec les établissements scolaires concernés (Collèges Michel Servet et Notre Dame).
- Cette année : 1H30 x 11 classes de 5^{ème} soit 16H30 d'intervention de l'Espace Cyber. 35 € par heure d'intervention seront facturées.
- Formations des animateurs dispensées par Fréquence Ecoles et Zoomacom.
- Contenus et outils pédagogiques fournis par Fréquence Ecoles et Zoomacom.
- Participation de l'Espace Cyber à la réunion de Bilan de l'opération.
- Facture à émettre par la collectivité et à envoyer cette année à Zoomacom.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer la convention 2015-2016 avec Fréquences Ecoles

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du.....: **05.OCT. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151005-N2015-144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015

Publication : 05/10/2015

CF M&S DDC3 000H DELIB 2015110

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE**

L'an deux mil QUINZE

Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAIL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°145

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FESTIVAL DE
L'AGRICULTURE ET DU PAYSAGE**

Monsieur le Président informe le conseil que les 3 et 4 octobre prochains se tiendra sur le site de Ressins le Festival de l'Agriculture et du Paysage. Le budget global s'élève à 19 000 €.

La Communauté de Communes est sollicitée par le comité de développement pour une subvention à hauteur de 1 500 €, le conseil général pour 2 000 €, les partenaires pour 2 000 € et les recettes propres sont estimées à 13 500 €.

Un stand sera tenu par la Communauté de Communes et le SYMISOA sur l'entretien des rivières.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Accorde une subvention exceptionnelle de 1 500 € au comité de développement agricole Charlieu Belmont.

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du..... **05 OCT 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

M René VALORGE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20151005-N2015-145-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015
Publication : 05/10/2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil QUINZE

Le 17 Septembre à 19 h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE
Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Sevelinges
Sous la présidence de Monsieur René VALORGE
Date de la convocation : 10 septembre 2015

Présents : M GROSDENIS Henri, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUJELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël (arrivé à 19h13), M MARC Gérard, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, Mme ODIN Catherine, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de présents : 33

Nombre de votants : 35

Excusés : Mme VAGINAY Hélène (remplacée par M ANTOINAT Guy), Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, Mme MIJAT Martine, M CROZET Yves (remplacé par Mme ODIN Catherine), M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno, Mme MIJAT Martine à M VALORGE René.

Election d'un secrétaire de séance : M Michel BONNEFOND (Sevelinges)

N°2015/N°146

OBJET : AVENANT N° 3 BOUES

Monsieur le Vice-Président en charge de l'environnement explique que le marché avec Véolia se termine fin 2015. Le prochain marché devra prendre en compte l'extension du périmètre. L'avenant devra durer 7 mois pour permettre au bureau d'études SECUNDO de travailler correctement en connaissant des nouveaux textes parus cet été. Les stations d'épuration devront être toutes vues dans ce délai.

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 80 031,60 € HT
- Montant TTC : 96 037,91 € TTC
- % d'écart introduit par l'avenant : 14,6%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 19,6% et 20%
- Montant HT : 642 069,14 € HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

- Autorise le Président à signer l'avenant n°3 pour un montant de 80 031.60 € HT suite à l'avis favorable rendu par la commission d'appel d'offres.
- Dit que la dépense sera prévue au budget annexe « valorisation des boues »

Ainsi fait et délibéré, à Sevelinges
les jours, mois et an ci-dessus précisés
ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération rendue exécutoire par publication à compter
du **05 OCT. 2015**
Le Président informe que la présente délibération peut faire
l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente
publication.

Le Président de la Communauté
de Communes

042-200035202-20151005-N2015-146-DE

M René VALORGE
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/10/2015
Publication : 05/10/2015